

La ministre de l'Éducation nationale

attribue le label Éduform

sur proposition de la commission nationale de labellisation Éduform

Raison sociale de l'organisme : **GRETA de la Réunion**

Adresse du siège : **8 Route Philibert Tsiranana – 97490 SAINTE CLOTILDE**

Siren n°: **199740010** Numéro de déclaration d'activité : **04973392997** Certificat n : **21-10-21Q11**

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour **les catégories d'actions suivantes**:

_Actions de formation (L.6313-1 1°).

Le label attribué pour une durée de 3 ans concerne les catégories d'actions susmentionnées et les sites figurant en annexe, publié au Bulletin officiel n° 30 du 25/07/2024, en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne également lieu à la délivrance de la certification Qualiopi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA de la Réunion avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

1 - Réglementation du ministère de l'éducation nationale:

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « Éduform » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « Éduform » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « Éduform » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform » (MENE1932128A) - Éduform»

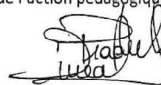
2 - Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs. - Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation.

Le certificat du GRETA de la Réunion, délivré le 05/11/2024, est valable jusqu'au 04/11/2027.

Fait à Paris, le 07/10/2024

Pour la ministre et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe à la directrice générale



Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

Annexe au certificat

Lieux du périmètre de labellisation

- Collège Texeira da Motta, 27 rue Eugene Delouise – LA POSSESSION
- Collège Edmond Alouis, av. Raymond Mondon – LE PORT
- Collège Aigrettes, route du Théâtre – SAINT GILLES
- Collège Pointe des Châteaux, 48 rue Georges Pompidou – SAINT-LEU
- Collège Leconte De Lisle, 25 rue Leconte De Lisle – SAINT-LOUIS
- Collège Beauséjour, 11 rue Beauséjour – SAINTE-MARIE
- Lycée Paul Moreau, 51 chemin de Bras Panon – BRAS PANON
- Lycée Jean Hinglo, 2 rue Sans Soucis – LE PORT
- Lycée Léon de Lepervanche, av. Raymond Mondon – LE PORT
- Lycée Boisjoly Potier, 1 rue Ignaz Pleyel – LE TAMPON
- Lycée Roland Garros, rue Roland Garros – LE TAMPON
- Lycée Jean Perrin, rue du Lycée – SAINT-ANDRÉ
- Lycée Marie Curie, 81 rue Roger Dijoux – SAINTE-ANNE
- Lycée Patu de Rosemont, 71 rue Joseph Hubert – SAINT-BENOIT
- Lycée Brassens, 16 rue Georges Brassens – SAINTE-CLOTILDE
- Lycée Memonna Hintermann Afféjee, 1 rue des Franciscéas – SAINTE CLOTILDE
- Lycée Horizon, 1 rue Bridet – SAINTE-CLOTILDE
- Lycée Leconte de Lisle, 3 allée des Etudiants – SAINTE-CLOTILDE
- Lycée Lislet Geoffroy, 15 rue Christol de Sigoyer – SAINTE-CLOTILDE
- Lycée Rontaunay Antenne nord, 8 route Philibert Tsiranana – SAINTE-CLOTILDE
- Lycée Belle Pierre, Bd Gaston Monnerville – SAINT-DENIS
- Lycée Paul Langevin, 6 allée des Hibiscus – SAINT-JOSEPH
- Lycée Stella, 1 chemin Tamarin - Le Portail – SAINT-LEU
- Lycée Roches Maigres, 25 rue Leconte De Lisle – SAINT-LOUIS
- Lycée Victor Schoelcher, 14 rue Saint-Philippe – SAINT-LOUIS
- Lycée Isnelle Amelin, 45 rue Marcelle Goulette – SAINTE-MARIE
- Lycée Le Verger, 1 av. des Corossols – SAINTE-MARIE
- Lycée La Renaissance, 82 rue Auguste Vinson – SAINT-PAUL
- Lycée Saint Paul IV, 363 route de Savannah – SAINT-PAUL
- Lycée Vue Belle, Rue du Lycée – SAINT PAUL
- Lycée Bois d'Olive, 112 av. Laurent Vergès – SAINT-PIERRE
- Lycée F. de Mahy Antenne sud, 79 rue Luc Lorion – SAINT-PIERRE
- Lycée Bel Air, 2 rue du Lycée de Béclair – SAINTE-SUZANNE

